PORT DE PLAISANCE
DE LA ROCHELLE

AVIS AUX NAVIGATEURS



ELECTIONS

Avis N°15/2026 – Objet : élections du CLUPP

Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :

Les ports de plaisance doivent constituer un « Comité Local des Usagers Permanents du Port » (C.L.U.P.P.).

Les membres du C.L.U.P.P. inscrits devront élire 6 représentants (3 membres titulaires et 3 membres suppléants), qui seront les représentants des plaisanciers au sein du conseil portuaire. Les membres arrivant bientôt en fin de mandat de 5 ans, il faut organiser de nouvelles sélections.

Un courriel a été adressé ce jour à chaque plaisancier titulaire d'une autorisation d'occupation annuelle depuis plus de 6 mois, expliquant les modalités d'inscription sur la liste électorale du CLUPP.

Si vous êtes titulaire d'une AOT annuelle depuis plus de 6 mois et n'avez pas reçu ce courrier, adressez-vous rapidement à la Capitainerie des Minimes qui tient à votre disposition les documents explicatifs et le lien d'inscription.

Pièce jointe : calendrier de vote et composition du bureau électoral.

Nous vous remercions de votre compréhension, les services du port se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : +33 (0) 5 46 44 41 20 ou par VHF canal 09.

Fait à La Rochelle, le 28/04/2026

Patrice BERNIER
Maître de port principal
Service sûreté portuaire et évènementiel

Liste de diffusion : plaisanciers du port de plaisance de La Rochelle, affichage capitainerie, personnel portuaire, entreprises de la filière nautique locale, associations nautiques locales, navires à passagers, ports de proximité, CROSS Etel

Pièce jointe : modalités électorales et composition du bureau de vote

En raison des élections du « Comité Local des Usagers Permanents du Port » (C.L.U.P.P.), il convient d'afficher les modalités des élections et notamment la composition du bureau électoral.

Conformément à l'Avis n°13/2026, les plaisanciers inscrits sur les listes électorales pourront voter pour élire leurs représentants, par un vote en ligne, entre le lundi 25/05/26 à 12h00 et le lundi 01/06/26 à 12h00. Le vote sera réalisé uniquement en ligne, aucun vote physique ne sera possible. Ce vote électronique ne permet aucun vote par procuration.
Les plaisanciers inscrits sur les listes électorales pourront être candidats pour devenir représentants des plaisanciers. Les professions de foi des candidats seront publiées sur le site du port de plaisance de La Rochelle (www.portlarochelle.com rubrique actualités), nous pourrons les faire parvenir par messagerie sur simple demande.
L'élection des titulaires et suppléants s'effectuera au cours du même vote. Chaque électeur pourra proposer jusqu'à trois candidats (au-delà de trois noms désignés, le vote sera déclaré nul). Au total, six candidats seront élus : les trois candidats ayant obtenu le plus de voix seront élus titulaires, les trois candidats suivants seront élus suppléants.

Le vote sera réalisé à partir de la plateforme numérique balotilo, le lien sera adressé à tous les plaisanciers inscrits sur les listes électorales. Vous pouvez vous adresser à la Capitainerie des Minimes qui tient à votre disposition les documents explicatifs et les liens de vote.
Le dépouillement numérique (contrôle de la procédure) se fera le lundi 1er juin 2026 à 12h00. Les résultats du scrutin seront affichés en ligne et diffusé à tous les électeurs inscrits.

Les membres du bureau de vote sont : Olivier LUCAS (Ville de La Rochelle), Le président du port de plaisance (port de plaisance, président du bureau de vote), Patrice BERNIER (port de plaisance, secrétaire du bureau de vote). Assesseurs : Jean-Jacques COUDRAY, Bruce JENNER, Jean-Michel DURCE, François BERTOUT, Françis CHABEAU, Patrick GIRE

Calendrier électoral

Le vote sera réalisé uniquement en ligne, aucun vote physique ne sera possible. Ce vote électronique ne permet aucun vote par procuration.

- mardi 28/04/26 : envoi du 1er courriel à tous les plaisanciers, indiquant les modalités d'inscription sur les listes électorales (lien Google Form)
  Et : affichage d'un avis aux navigateurs avec la procédure électorale détaillée et publication de la composition des membres du bureau de vote
- mardi 05/05/26 : (j + 1 semaine) date maximale de retour des inscriptions sur les listes électorales

- lundi 11/05/26 : envoi d'un courriel à tous les électeurs inscrits, indiquant la procédure de candidature pour être représentant des plaisanciers (lien Google Form)
- lundi 18/05/26 : (j + 1 semaine) date limite des retours des candidatures avec les professions de foi des candidats

- lundi 25/05/26 : envoi d'un courriel à tous les électeurs inscrits, avec le lien de vote en ligne (Balotilo), vote actif à partir de 12h00
- lundi 01/06/26 : (j + 1 semaine) fin du vote à 12h00, publication immédiate des résultats, envoi des résultats à tous les électeurs

-- Fin de la procédure --